



STATUT DES EDUCATEURS PROTOCOLE D'ACCORD

Saison
2024-2025

(à retourner pour le 15 Novembre 2024)

Educateur titulaire du diplôme suivant :

DIPLOME :

Module U7/U9 – U11 – U13

CFF1 (Initiateur 1)

CFF2 (Initiateur 2)

CFF3 (Animateur Seniors)

BMF-BEF

ENCADREMENT :

Départemental 1 Intermarché

Départemental 2

RTJ

Seniors Féminines

U15 ACCES LFNA

U17 ACCES LFNA

U7

U9

U11

U13

Entre les soussignés :

(Nom et adresse du club).....

Représenté par.....

agissant en qualité de Président.

Et,

Nom et prénom de l'éducateur.....

Nationalité..... né le à.....

Adresse.....

Téléphone :..... Email :.....

Licencié au club :..... N° de la licence fédérale:

II A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV

L'éducateur s'engage à assurer l'encadrement technique du club, conformément au statut des éducateurs de football du DLF. (RTJ : transmettre au DLF l'organigramme technique du club en début de saison). Il s'engage à suivre les stages et les journées d'informations organisés périodiquement par les organismes techniques dont il dépend. Il devra également en payant d'exemple, veiller à la bonne tenue de ses joueurs sur le terrain et hors du terrain.

Le (nom du club).....

Et l'éducateur.....

s'engagent à respecter, tant dans leurs relations réciproques qu'à l'égard des tiers, les prescriptions édictées par le DLF.

Fait à..... le.....

(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

Cachet du club

Le Président

L'éducateur